

DOMMARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES
N°72-2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

Le 1^{er} SEPTEMBRE A VINGT HEURE TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : Mercredi 26 août 2026

Affichage Mairie : Mercredi 26 août 2026

PRESENTS : M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, Mme ROSAT Aurélie, M. EVAUX Denis, Mme HANRIOT Isabelle, M. DREVET Jean-Nicolas, Mme TOURNIER Béatrice, M. DE LA TEYSSONNIERE Hervé, M. CHARVIN Patrick, Mme EYRIGNOUX Rachel, M. ROUX JérémY, Mme CHAUVIN Anouchka, Mme MOURETIN Ségolène, M. TISSIER Franck, Mme WAJS Marianne, M. PERRIER Guy, Mme LEMOUZY Marie, M. CHARRON Mathieu, Mme PALARD Blanche, M. MARCELINO Patrice, Mme FONTANEL Claire, M. ESNAULT Paul.

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

Objet : Mise en place des alarmes anti-intrusion dans les bâtiments communaux :

Rapporteur : Denis EVAUX

Vu la mise en concurrence effectuée destinée à trouver la meilleure offre pour la mise en place des alarmes anti-intrusion dans 4 bâtiments communaux,

Vu l'offre présentée par la société Secur Solution et jointe à la présente convocation,

Considérant que les principales évolutions techniques consistent en :

- L'utilisation d'une technologie filaire, plus fiable, pérenne et résistante au brouillage ;
- Un double badgeage innovant permettant, grâce à un voyant lumineux sur le lecteur, de contrôler l'état du système ;
- Une application de gestion pour, notamment, suivre l'historique, programmer des codes utilisateurs ou analyser des défauts de premier niveau.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'accepter l'offre de la société Secur Solution pour un montant total de 36 883, 12€ HT décomposée comme suit :

- Pour la mairie : 5 147.35 € HT
- Pour l'école cycle 1 et 2 : 13 717.95 € HT
- Pour l'école cycle 3 : 4 312.37 € HT
- Pour le CTM extérieur : 4 766.80 € HT
- Pour le CTM intérieur : 6 689.16 € HT
- Pour la bibliothèque : 2 251.47 € HT
- Le système de télésurveillance à raison de 30 € HT / bâtiment ou 45 € HT avec levée de doute en plus
- La maintenance à raison de 300 € HT/an et par bâtiment

Le Conseil municipal,
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- D'ACCEPTER l'offre de la société Secur Solution pour un montant total de 36 883, 12€ HT
décomposée comme suit :

- Pour la mairie : 5 147.35 € HT
- Pour l'école cycle 1 et 2 : 13 717.95 € HT
- Pour l'école cycle 3 : 4 312.37 € HT
- Pour le CTM extérieur : 4 766.80 € HT
- Pour le CTM intérieur : 6 689.16 € HT
- Pour la bibliothèque : 2 251.47 € HT
- Le système de télésurveillance à raison de 30 € HT / bâtiment ou 45 € HT avec levée
de doute en plus
- La maintenance à raison de 300 € HT/an et par bâtiment

- DIT que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières
et juridiques liées à cette décision.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION

La secrétaire de séance,
Catherine LAVET



Le Maire,
Alain THIVILLIER

